



# ÉVOLUTION DES MISSIONS DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

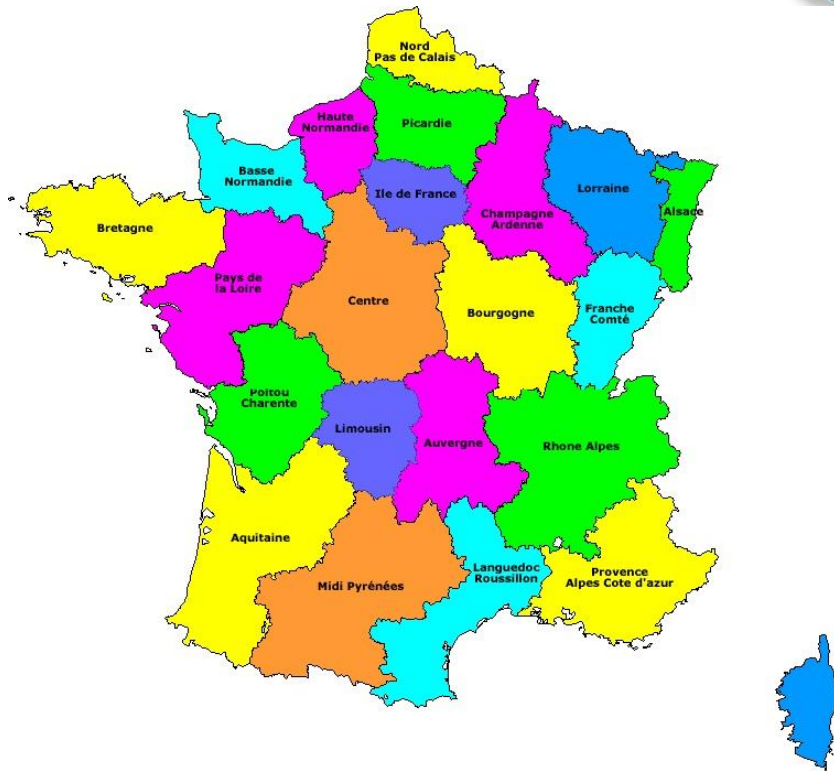
**RÉFORME  
TERRITORIALE**

**CONVENTION  
LIGUE CD**

**COMITÉS  
TERRITORIAUX**



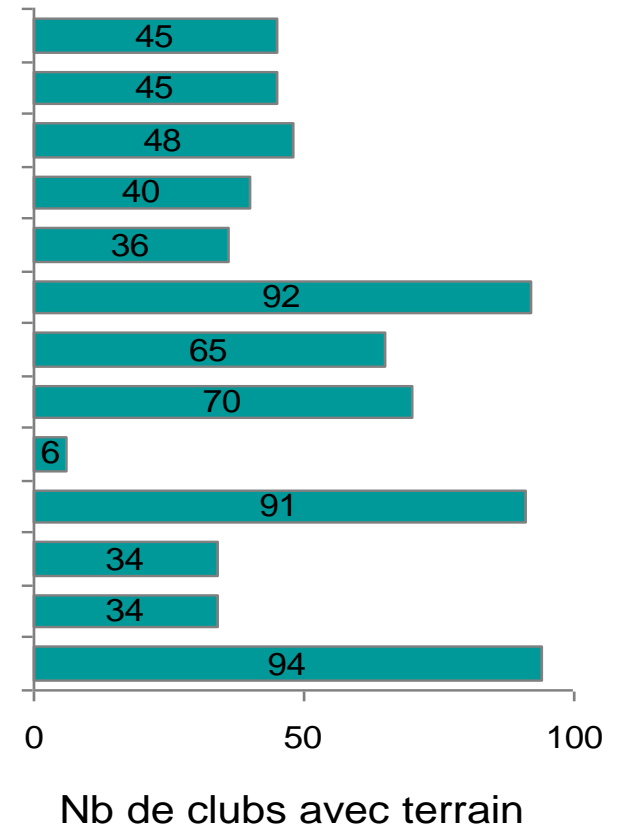
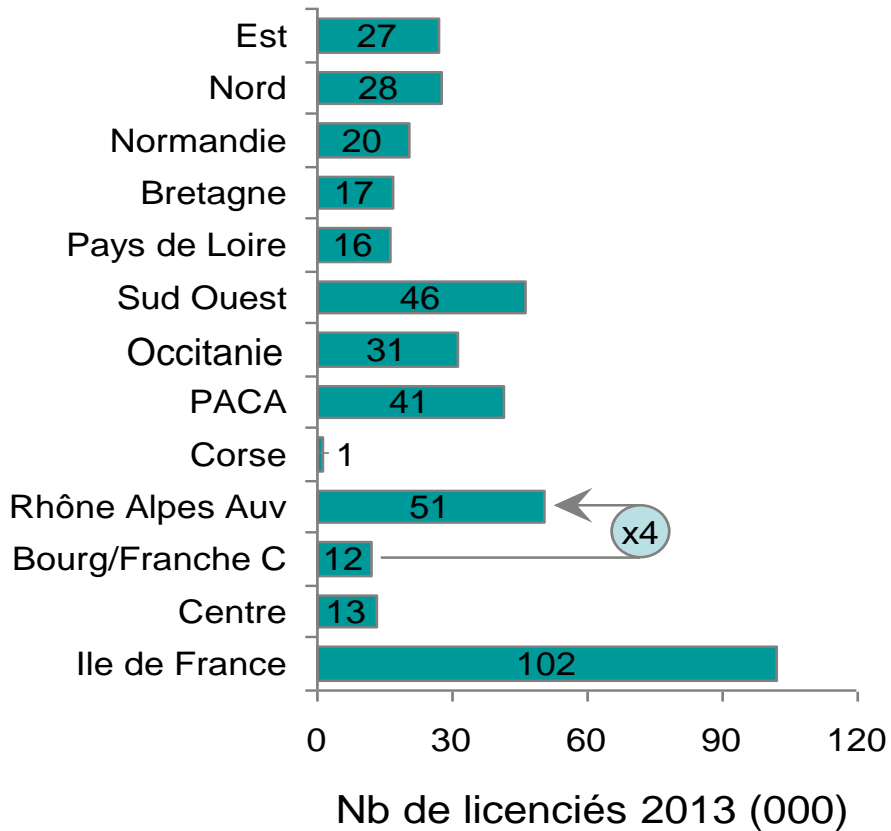
# UN MONDE QUI BOUGE



LP/Cecile Philippe.



# DES RÉGIONS PLUS HOMOGÈNES



Rapport de 1 à 4 en cible  
vs. 1 à 10 en 2013  
(hors Corse et IDF)



# UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE



De perfectionner encore l'accompagnement des acteurs de la filière, tout en poursuivant les efforts de professionnalisation et de responsabilisation de tous les acteurs du développement du golf

Ligues

D'adapter les missions et l'organisation des ligues au nouveau schéma territorial en renforçant la liaison avec la ffgolf

CD

De renforcer le rôle d'accompagnement des clubs au niveau local et être le relais de proximité permettant un meilleur déploiement du projet fédéral.

Donner plus de visibilité aux rôles et actions du CD.



# MAIS DES CONTRAINTES NOUVELLES

## Ex : Nouvelle Aquitaine



Territoire plus que doublé :

- 12 Départements
- 84 000 Km<sup>2</sup>
- 490 kms de long et 290 kms de large
- Près de 100 équipements
- Une nouvelle dimension qui demande un nouveau fonctionnement et une plus grande délégation aux Comités Départementaux



# MAIS DES CONTRAINTES NOUVELLES

## Ex : Occitanie



- 13 Départements
- 72 700 Km<sup>2</sup>
- 410 kms de long et 290 kms de large
- Près de 70 équipements
- Comme pour la nouvelle Aquitaine, une nouvelle dimension qui demande un nouveau fonctionnement et une plus grande délégation aux Comités Départementaux



## NOTRE VIGILANCE

- Que les territoires absorbés soient, à minima, aussi bien suivis que par le passé
- Que les actions sur ces territoires soient poursuivies et que la relation Clubs perdure et se développe.

## NOS ACTIONS

- Une redéfinition des Conventions Tripartites
- Une nouvelle relation avec les Ligues porteuses du projet fédéral
- Une incitation financière importante des Ligues pour que notre volonté soit respectée
- Des enquêtes de satisfaction auprès des Clubs



# DES NOUVELLES CONVENTIONS

ffgolf ⇒ **Ligue**

**Ligue** ⇒ **CD**

CONVENTION D'OBJECTIFS LIGUE  
ANNÉES 2017-2020  
Fédération Française de Golf et Ligue Régionale.....

**Préambule**  
La Fédération Française de Golf a conçu un « projet fédéral » qu'elle s'engage à réaliser sur la période 2017-2020. Il est nécessaire pour sa mise en œuvre une répartition claire des rôles entre la FFGolf, les Ligues et les Comités Départementaux. Ses missions recouvrent trois grands domaines qui sont : le sport, le développement, la formation. Les Ligues et les Comités Départementaux, qui représentent la Fédération dans leurs territoires respectifs, assurent ainsi le relais de la politique fédérale et garantissent sa cohésion. Cette stratégie est couverte par le champ d'application de la présente convention qui vise à formaliser l'engagement des organes déconcentrés autour d'un projet partagé.

I. **Objet de la convention**  
Le projet fédéral doit être décliné et mis en œuvre localement et permettre à chaque organe déconcentré de jouer un rôle actif dans son ressort géographique sans aller au-delà de ses missions. La présente convention vise à contractualiser cette répartition afin de permettre une optimisation des actions inscrites dans le projet fédéral. Elle constitue un élément fondateur du quinquennat de la politique 2017-2020 qui vise l'organisation de la vie fédérale autour des Ligues et des Comités Départementaux.

II. **Parties en présence**  
Cette convention tripartite associe, pour l'année 2017, la Fédération et la Ligue..... signataires.

**ENGAGEMENT DE LA LIGUE**  
Cette convention tripartite associe, pour l'année 2017, la Fédération et la Ligue..... signataires.

I. **Mettre en œuvre le projet fédéral 2017-2020 en plan d'action régional, en associant les Comités Départementaux.**

L.1. **Le Sport**

L.1.a. **École de golf**  
- Développer le nombre et la fréquentation des écoles de golf et déployer les outils d'évaluation.  
- Veiller à une labellisation des écoles de golf en respectant strictement le respect strict des critères d'éligibilité.  
- Organiser des compétitions régionales (challenges inter écoles de golf, ...)

L.1.b. **Golf scolaire**  
- Participer aux travaux des Commissions Mixtes Régionales FFUSU et UNSS.  
- Aider à organiser les journées des chefs d'établissement en collaboration avec l'UNSS.  
- Suivre la mise en place au sein des Comités Départementaux dépendants de la Ligue, d'une véritable dynamique au niveau du golf scolaire.

L.1.c. **La filière vers le haut niveau : faire progresser et développer l'expertise des U12 au U15 :**  
- Participer aux travaux des Commissions Mixtes Régionales FFUSU et UNSS.  
- Aider à organiser les journées des chefs d'établissement en collaboration avec l'UNSS.  
- Suivre la mise en place au sein des Comités Départementaux dépendants de la Ligue, d'une véritable dynamique au niveau du golf scolaire.

L.1.c. **La filière vers le haut niveau : faire progresser et développer l'expertise des U12 au U15 :**  
- Participer aux travaux des Commissions Mixtes Régionales FFUSU et UNSS.  
- Aider à organiser les journées des chefs d'établissement en collaboration avec l'UNSS.  
- Suivre la mise en place au sein des Comités Départementaux dépendants de la Ligue, d'une véritable dynamique au niveau du golf scolaire.

L.1.c. **La filière vers le haut niveau : faire progresser et développer l'expertise des U12 au U15 :**  
- Participer aux travaux des Commissions Mixtes Régionales FFUSU et UNSS.  
- Aider à organiser les journées des chefs d'établissement en collaboration avec l'UNSS.  
- Suivre la mise en place au sein des Comités Départementaux dépendants de la Ligue, d'une véritable dynamique au niveau du golf scolaire.

L.1.c. **La filière vers le haut niveau : faire progresser et développer l'expertise des U12 au U15 :**  
- Participer aux travaux des Commissions Mixtes Régionales FFUSU et UNSS.  
- Aider à organiser les journées des chefs d'établissement en collaboration avec l'UNSS.  
- Suivre la mise en place au sein des Comités Départementaux dépendants de la Ligue, d'une véritable dynamique au niveau du golf scolaire.

**Objet de la convention**  
Le projet fédéral doit être décliné et mis en œuvre localement et permettre à chaque organe déconcentré de jouer un rôle actif dans son ressort géographique sans aller au-delà de ses missions. La présente convention vise à contractualiser cette répartition afin de permettre une optimisation des actions inscrites dans le projet fédéral. Elle constitue un élément fondateur du quinquennat de la politique 2017-2020 qui vise l'organisation de la vie fédérale autour des Ligues et des Comités Départementaux.

**Parties en présence**  
Cette convention tripartite associe, pour l'année 2017, la Fédération et la Ligue..... signataires.

**ENGAGEMENT DE LA LIGUE**  
Cette convention tripartite associe, pour l'année 2017, la Fédération et la Ligue..... signataires.

**CD 1. Le Sport**

**CD 1.a. École de golf**  
- Assister les clubs dans le développement et l'accueil de jeunes filles et garçons dans les écoles de golf.  
- Organiser, avec l'assistance de l'entraîneur Départemental membre de l'É.T.R., des stages de détection des jeunes sportifs (U12 principalement) et les entraîner pour atteindre l'élite régionale.  
- Promouvoir la labellisation des écoles de golf en veillant au respect des exigences fixées.  
- Veiller à l'utilisation des systèmes d'évaluation tels que les Drappaux.  
- Organiser des compétitions dédiées aux jeunes des écoles de golf tels que les Challenge inter écoles.  
- Faciliter l'intégration dans les Écoles de Golf des Clubs des jeunes issus du scolaire.

**CD 1.b. Golf scolaire**  
- Participer aux travaux de la Commission Mixte Départementale UNSS.  
- Négocier et signer, si ce n'est déjà fait, une convention avec les instances concernées pour faciliter le développement de la pratique du golf à l'école primaire.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 - 2020  
Fédération – Ligues – Comités départementaux

**Préambule**  
La Fédération Française de Golf a conçu un « projet fédéral » qu'elle s'engage à réaliser sur la période 2017-2020. Il est nécessaire pour sa mise en œuvre une répartition claire des rôles entre la FFGolf, les Ligues et les Comités Départementaux. Ses missions recouvrent trois grands domaines qui sont : le sport, le développement, la formation. Les Ligues et les Comités Départementaux, qui représentent la Fédération dans leurs territoires respectifs, assurent ainsi le relais de la politique fédérale et garantissent sa cohésion. Cette stratégie est couverte par le champ d'application de la présente convention qui vise à formaliser l'engagement des organes déconcentrés autour d'un projet partagé.

I. **Objet de la convention**  
Le projet fédéral doit être décliné et mis en œuvre localement et permettre à chaque organe déconcentré de jouer un rôle actif dans son ressort géographique. La présente convention vise à contractualiser cette répartition afin de permettre une optimisation des actions inscrites dans le projet fédéral. Elle constitue un élément fondateur de la politique 2017-2020 qui vise l'organisation de la vie fédérale autour des Ligues et des Comités Départementaux.

II. **Parties en présence**  
Cette convention tripartite associe la Fédération, les Ligues et les Comités Départementaux signataires.

**ENGAGEMENT DE LA LIGUE**  
Cette convention tripartite associe la Fédération, les Ligues et les Comités Départementaux signataires.

I. **Mettre en œuvre le projet fédéral 2017-2020 en plan d'action régional, en associant les Comités Départementaux.**

Parallèlement à cette Convention, la Fédération Française de Golf aura défini les missions attribuées à la Ligue Régionale. La Ligue qui a la responsabilité de préciser les actions des Comités Départementaux, qui leur sont rattachées, selon les spécificités locales, doit, dans le cadre d'un Plan d'Actions Annuel (PAA) valider les actions prévues et donner les moyens financiers permettant la bonne réalisation de ces actions.

**ENGAGEMENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL**  
Mettre en œuvre le projet fédéral 2017-2020 en plan d'action départemental, sous le contrôle de la Ligue en associant les Clubs.

**CD 1. Le Sport**

**CD 1.a. École de golf**  
- Assister les clubs dans le développement et l'accueil de jeunes filles et garçons dans les écoles de golf.  
- Organiser, avec l'assistance de l'entraîneur Départemental membre de l'É.T.R., des stages de détection des jeunes sportifs (U12 principalement) et les entraîner pour atteindre l'élite régionale.  
- Promouvoir la labellisation des écoles de golf en veillant au respect des exigences fixées.  
- Veiller à l'utilisation des systèmes d'évaluation tels que les Drappaux.  
- Organiser des compétitions dédiées aux jeunes des écoles de golf tels que les Challenge inter écoles.  
- Faciliter l'intégration dans les Écoles de Golf des Clubs des jeunes issus du scolaire.

**CD 1.b. Golf scolaire**  
- Participer aux travaux de la Commission Mixte Départementale UNSS.  
- Négocier et signer, si ce n'est déjà fait, une convention avec les instances concernées pour faciliter le développement de la pratique du golf à l'école primaire.

**Parties en présence**  
Cette convention tripartite associe la Fédération, les Ligues et les Comités Départementaux signataires.

**ENGAGEMENT DE LA LIGUE**  
Cette convention tripartite associe la Fédération, les Ligues et les Comités Départementaux signataires.

**CD 1. Le Sport**

**CD 1.a. École de golf**  
- Assister les clubs dans le développement et l'accueil de jeunes filles et garçons dans les écoles de golf.  
- Organiser, avec l'assistance de l'entraîneur Départemental membre de l'É.T.R., des stages de détection des jeunes sportifs (U12 principalement) et les entraîner pour atteindre l'élite régionale.  
- Promouvoir la labellisation des écoles de golf en veillant au respect des exigences fixées.  
- Veiller à l'utilisation des systèmes d'évaluation tels que les Drappaux.  
- Organiser des compétitions dédiées aux jeunes des écoles de golf tels que les Challenge inter écoles.  
- Faciliter l'intégration dans les Écoles de Golf des Clubs des jeunes issus du scolaire.

**CD 1.b. Golf scolaire**  
- Participer aux travaux de la Commission Mixte Départementale UNSS.  
- Négocier et signer, si ce n'est déjà fait, une convention avec les instances concernées pour faciliter le développement de la pratique du golf à l'école primaire.

Jean-Lou CHARON  
Président Fédération Française de Golf

Nom de la Ligue : \_\_\_\_\_  
Nom du Comité Départemental : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Nom et signature du Président : \_\_\_\_\_







# UNE PART DE LA NOUVELLE DOTATION LIGUES

A CONQUERIR  
Variable d'une ligue  
à l'autre

**Plan Régional  
D'Objectifs  
Annuel**

**PROA**

**Partie en lien  
avec la taille  
de la nouvelle Ligue  
et son organisation**

**Taille  
Ligue**

ACQUIS

**Partie en lien aux dotations  
des ex Ligues**

**Le  
Passé**



## DES EXEMPLES D'ÉVOLUTION DES MISSIONS

- La Ligue devra **déléguer** un certain nombre de ses missions aux Comités Départementaux en assurant les financements correspondants par exemple :
  - **Le Sport** : qualifications pour des épreuves de Ligues  
Utiliser la proximité pour le suivi et la progression des jeunes  
Promouvoir les épreuves sur 9 trous et sur Pitch & Putt  
Être présents sur les Grands Prix jeunes
  - **Le Développement** : Poursuivre le **Plan 100 petites structures**, développer la relation avec les Clubs pour multiplier : les **opérations découvertes**, le **Pass Go For Golf**, le **Pass carte Verte...**
  - **La Formation** : en coordination avec la Ligue et pour éviter des déplacements importants, réaliser, si utile, des formations d'ASBC ou d'OEC localement sur un ou plusieurs départements.



**UN BEAU CHALLENGE PASSIONNANT  
POUR LA PROCHAINE MANDATURE**



# LES COMITÉS TERRITORIAUX

## Rappel

### Extraits de la lettre du Ministre des Sports :

*« Nous vous invitons à procéder à cette réorganisation dans les délais les plus brefs ; idéalement, il conviendrait qu'elle soit finalisée dès 2016 et qu'elle entre en vigueur préalablement au renouvellement des instances dirigeantes des Ligues qui doit intervenir à la fin de cette olympiade. ...*

***S'agissant du niveau départemental, le ressort territorial des services déconcentrés de l'état chargés du sport demeure inchangé. Toutefois, le chantier ouvert au niveau régional peut être l'occasion de revisiter également votre organisation départementale ....***

- ***Il conviendra d'éviter de fractionner le territoire d'un département en « plusieurs Comités territoriaux »***
- ***A l'inverse, et compte tenu du nombre de clubs et de votre maillage territorial, il peut être plus efficient , pour votre fédération, de retenir un niveau pluri-départemental. Il conviendra alors de respecter dans, cette hypothèse, les limites géographiques des départements afin que les autorités publiques locales n'aient pas deux interlocuteurs. »***



## PRÉCISIONS

- **Aucun Comité territorial avant la fusion des Ligues donc en cours du mandat 2017-2020**
- **Un Comité territorial regroupe plusieurs départements mais il ne peut être un organe regroupant des Comités Départementaux qui continuent à fonctionner**
- **S'il existe un intérêt futur à créer un Comité territorial plusieurs étapes seront à envisager selon :**

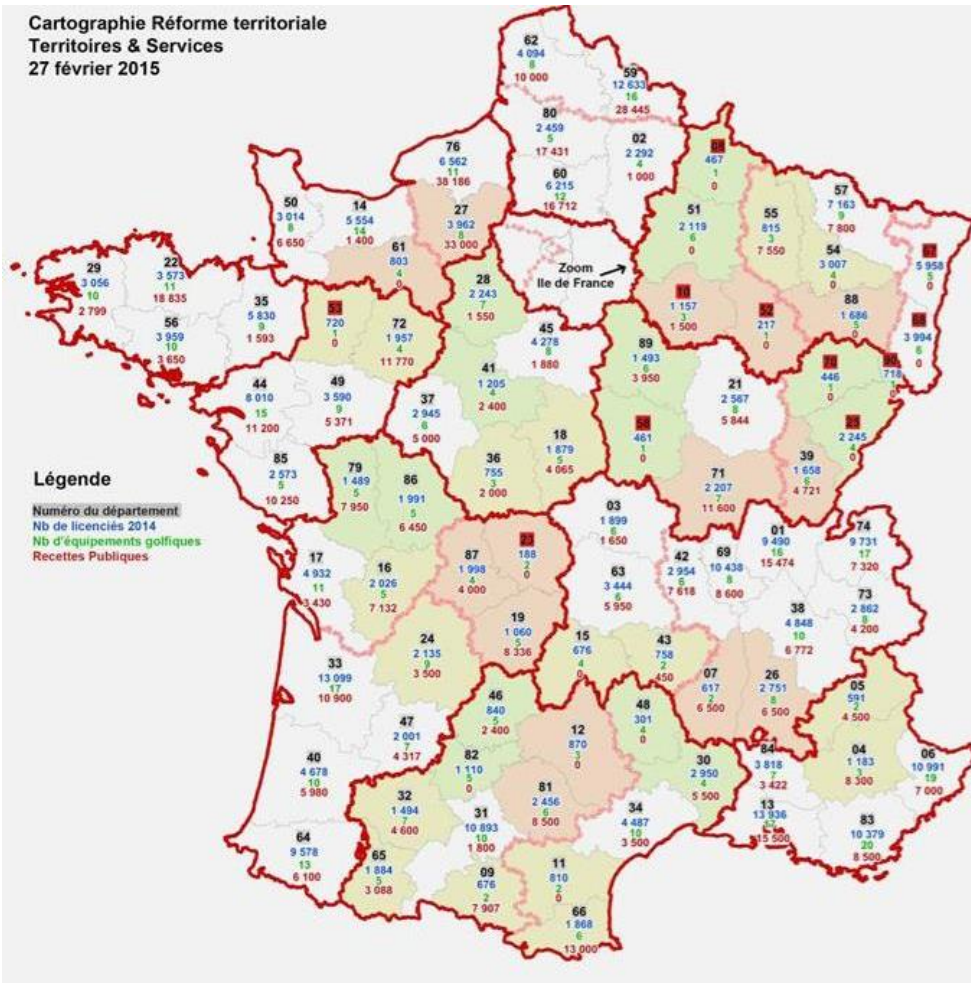
CAS 1 - s'il s'agit de l'extension d'un CD existant avec l'adjonction d'un département voisin sans Comité Départemental existant, il faudra veiller aux procédures administratives.

CAS 2 - s'il s'agit de la fusion de deux ou plusieurs Comités Départementaux existants des étapes importantes sont à respecter.



# CAS 1 : CD existant et absorption d'un Dpt sans CD

## CAS LE PLUS FACILE : qui est concerné ?



11 départements sans Comité Départemental début 2016.

Bientôt 9 avec la création des 2 Comités Départementaux en Alsace



## CAS 1 : CD existant et absorption d'un Dpt sans CD

### **CAS LE PLUS FACILE ;**

#### **Nécessite :**

- **l'accord du Comité Directeur du CD absorbant**
- **La modification des statuts du CD absorbant puisque redéfinition du périmètre géographique**
- **L'information et l'aval du Conseil Départemental du CD absorbant**
- **La mise en place d'une comptabilité pouvant rendre compte des actions effectués sur chaque département**
- **L'intégration, si possible, d'au moins un membre du département complémentaire dans le nouveau Comité Directeur**
- **Une AGE validant la modification statutaire**
- **Une déclaration à la Préfecture**



## CAS 2 : fusion de plusieurs CD

### **CAS PLUS COMPLEXE ; Nécessite :**

- L'accord du Comité Directeur du CD absorbant
- L'accord des Comités Directeurs des CD existants absorbés
- Un traité de fusion comme dans la fusion de Ligues pour définir les apports et la dissolution des CD absorbés
- La modification des statuts du CD absorbant puisque redéfinition du périmètre géographique
- L'information et l'aval du Conseil Départemental du CD absorbant et des Conseils Départementaux des CD absorbés
- La mise en place d'une comptabilité pouvant rendre compte des actions effectués sur chaque département
- L'intégration, si possible, d'une représentation au sein du Comité Directeur final du CD de membres de chaque département absorbé
- Une AGE pour chaque CD validant la modification statutaire et le regroupement au sein du CD absorbant
- Déclaration à la Préfecture





## NOS CONSEILS

- *Que ce soit pertinent au regard du nombre de licenciés et de Clubs*
- *Beaucoup de prudence et prendre son temps ; ne l'envisager que pendant le mandat 2017 – 2021 et plutôt en 2018*
- *Ne pas envisager cette démarche avant la mise en place de la réforme au niveau Ligue*
- *Mesurer tous les impacts*





# Questions